

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6662

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte un volet sur les éco-gestes individuels et leurs limites pour lutter contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous intégrons à la formation des élèves un volet sur les éco-gestes individuels et leurs limites pour lutter contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Dans la tourmente du débat autour de la lutte individuelle et de la lutte collective contre le dérèglement climatique, il est essentiel d'informer sur l'efficacité des éco-gestes individuels, tout comme sur leurs limites.